

## **Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 17 août 1999, le nom et l'emblème de la «Banque interaméricaine de développement», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. le nom

en français: Banque interaméricaine de développement

en anglais: Inter-American Development Bank

b. l'emblème



17 août 1999

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle